



**AVIS D'INSCRIPTION**

|                              |          |                                      |                      |                              |  |
|------------------------------|----------|--------------------------------------|----------------------|------------------------------|--|
| <b>CHEMINEMENT ANTÉRIEUR</b> |          | <b>DATE DE LA RÉUNION</b>            | <b>20 avril 2018</b> | <b>CHEMINEMENT ULTÉRIEUR</b> |  |
| CVE                          | <b>X</b> | CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)        |                      | CE                           |  |
| SCR                          |          | COMITÉ EXÉCUTIF (EX)                 |                      | CA                           |  |
| CE                           |          | COMMISSION DES ÉTUDES (CE)           |                      | EX                           |  |
| CONSEIL ACADÉMIQUE           |          | SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES (SCR) |                      | UQ                           |  |
|                              |          | COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE (CVE)     | <b>X</b>             |                              |  |

DOSSIER CONFIDENTIEL

|   |            |
|---|------------|
| Intitulé du dossier<br>Recommandation sur les suites à donner au projet de bonification de l'offre de services en soutien psychologique | Point<br>6 |
|---|------------|

|   |               |                       |
|---|---------------|-----------------------|
| Responsable du dossier<br>Josée Fortin, directrice<br>Services à la vie étudiante | Signature<br> | Date<br>11 avril 2018 |
|---|---------------|-----------------------|

|   |
|---|
| Préparé par<br>Lilianne Lavertu, directrice des Services-conseils<br>Simon Forget, agent de recherche et de planification |
|---|

Cet avis d'inscription concerne un contrat que le Service des affaires juridiques a déclaré adéquat quant à ses aspects juridiques

|                          |
|--------------------------|
| <b>DOCUMENTS ANNEXÉS</b> |
|--------------------------|

**OBJECTIF** Pour information  Pour recommandation  Pour adoption

|   |
|---|
| <b>RECOMMANDATION OU AVIS</b><br>Adoption du projet de résolution ci-joint. |
|---|

**Synthèse du dossier**

À sa réunion du 7 novembre 2014, le CVE a mandaté la direction des Services à la vie étudiante afin de développer une offre bonifiée de services en psychologie qui devrait s'autofinancer (résolutions 2014-CVE-599 et 2014-CVE-600). Sous la coordination de la direction des Services-conseils, un plan de travail a été conçu afin d'étudier les modèles de services possibles, d'identifier le modèle de service permettant de répondre aux besoins des usagères et des usagers de l'UQAM, d'en analyser les tenants et aboutissants avant d'en préparer l'implantation et de lancer un projet-pilote (résolution 2015-CVE-630). Il est ensuite apparu nécessaire de créer un sous-comité (ou comité de travail) de manière à étudier en détail les caractéristiques et les enjeux liés à différents scénarios organisationnels et financiers (résolution 2015-CVE-631). L'objectif de ce comité de travail était d'identifier un scénario qui correspondrait au mandat initial donné par le CVE et qui permettrait d'atteindre l'opérationnalisation du modèle de service privilégié.

Dans le cadre de leurs travaux, les membres du comité ont constaté qu'il était difficile, voire impossible, de concilier l'ensemble des paramètres du mandat initialement confié par le CVE. Devant ce constat, il est apparu important aux membres du comité de travail de poursuivre leur réflexion afin d'évaluer la pertinence de certains scénarios alternatifs qui sous-tendent, de manières différentes, une combinaison des paramètres suivants :

- Une modification de l'offre de services actuelle :
  - soit par l'abandon des rencontres non tarifées,
  - soit par leur financement par une hausse de la cotisation étudiante ;
- Une tarification réduite pour l'usagère, l'usager, tenant en compte sa capacité de déboursier, mais aussi des caractéristiques du régime d'assurance collective des étudiantes, étudiants (régime en vigueur selon l'entente de services existant entre chacune des associations étudiantes et l'ASEQ) ;
- Un partage des coûts du projet de bonification de services psychologiques entre les usagères, usagers (utilisation des assurances) et la collectivité étudiante (cotisation dédiée).

À l'issue des travaux du comité de travail, le 29 janvier 2016, trois scénarios financiers ont été retenus avec la recommandation faite au CVE de consulter chacune des associations étudiantes des Facultés et de l'École au sujet de ce projet de bonification de l'offre de services en soutien psychologique. Les trois scénarios financiers étaient présentés de la manière suivante :

| Évaluations financières réalisées en date du 29 janvier 2016 *  |  |   |
|---|--|---|
| Scénario 1  | Scénario 2   | Scénario 3  |
| <i>Rencontre d'Accueil et d'évaluation non tarifée</i><br><br>Maintien des 3 premières consultations psychologiques non tarifées<br><br>Tarification à partir de la 4 <sup>e</sup> consultation en psychologie<br><br>Tarif de 40\$ / séance<br><br>Cotisation étudiante complémentaire : 0,30\$ / crédit | <i>Rencontre d'Accueil et d'évaluation non tarifée</i><br><br><br><br><br>Tarification dès la 1 <sup>re</sup> consultation en psychologie<br><br>Tarif de 30\$ / séance<br><br>Cotisation étudiante complémentaire : 0,15\$ / crédit | <i>Rencontre d'Accueil et d'évaluation non tarifée</i><br><br><br><br><br>Tarification dès la 1 <sup>re</sup> consultation en psychologie<br><br>Tarif de 50\$ / séance<br><br>Aucune cotisation étudiante complémentaire |
| * Les tarifs présentés seront sujets à des changements selon le moment de l'implantation.   |  |   |

Lors de sa réunion du 25 novembre 2016, le CVE a donné suite à la recommandation du comité de travail en demandant aux associations étudiantes facultaires, de consulter leurs membres au sujet du projet de bonification des services en soutien psychologique, sur la base des trois scénarios envisagés, et, pour ce faire, de procéder selon le mode qui leur est propre (résolution 2016-CVE-696). Du même coup, le CVE a créé un comité de suivi composé de six membres et deux observateurs : trois étudiantes ou étudiants membres du Comité de la vie étudiante, un membre institutionnel du Comité de la vie étudiante, la direction des Services à la vie étudiante, la direction des Services-conseils et deux professionnels des Services-conseils à titre de personnes-ressources (résolutions 2016-CVE-695 ; 2017-CVE-706). Il s'agissait d'assurer le suivi des résultats découlant des différentes consultations des associations étudiantes concernées et de recommander aux membres du CVE l'adoption du scénario qui permettrait de dégager le meilleur consensus parmi les avis reçus.

Débutée en novembre 2016, la consultation s'est déroulée sur près d'un an. Initialement, la date limite pour transmettre les avis des différentes associations était fixée au 29 janvier 2017. Par la suite, il a été convenu de remettre le dépôt des avis au 1<sup>er</sup> mars 2017, à la fin du mois de mars 2017, puis encore en avril 2017, en raison des délais nécessaires à chacune des associations étudiantes afin de tenir leurs consultations en assemblée générale. Le comité de suivi n'ayant reçu que 3 avis sur 7, le CVE a demandé aux associations de relancer la consultation jusqu'au 6 octobre 2017 (résolution 2017-CVE-723), délai qu'il fut convenu d'étendre jusqu'en novembre 2017.

Le 13 novembre 2017, le comité de suivi a été appelé à se réunir de nouveau. À cette date, le comité de suivi a été en mesure de constater la réception de 2 nouveaux avis, pour un total de 5 associations étudiantes s'étant formellement exprimées sur cette question. Parmi les 7 associations étudiantes des Facultés et de l'École, la situation se présentait de la façon suivante :

| Position des différentes associations étudiantes de l'UQAM au sujet du projet de bonification de l'offre de services en soutien psychologique |            |                 |
|---|------------|-----------------|
| En date du 13 novembre 2017   |            |                 |
| Scénario 1  | Scénario 2 | Scénario 3      |
| AESS<br>AFÉA  | AéESG      | AFESH<br>ADEESE |
| Positions à confirmer :   |            |                 |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• AFELC</li> <li>• AFESPED</li> </ul>  |            |                 |

Conséquemment, les membres du comité de suivi ont constaté qu'aucun consensus ne se dégagait à la faveur de l'un ou l'autre des scénarios permettant la mise en place de la bonification de services.

Lors de cette même réunion, les membres du comité de suivi ont toutefois été d'avis que le projet de bonification devait être poursuivi et trouver une issue favorable à moyen terme, puisque la volonté des étudiantes et des étudiants était clairement exprimée à l'effet d'améliorer l'offre de services en soutien psychologique par l'un ou l'autre des modèles proposés.

Aussi, il est apparu nécessaire de mettre à jour l'ensemble des scénarios financiers pris en compte jusqu'ici puisque différents facteurs avaient évolué au cours des deux dernières années de travaux sur ce projet. Sur le plan financier, les facteurs les plus importants à prendre en compte étaient les suivants : l'évolution des structures salariales, l'indexation des FIO et la baisse de la population étudiante à l'UQAM.

Par ailleurs, l'idée d'organiser une assemblée étudiante panuqamienne a été évoquée afin de favoriser au mieux l'information au sujet du projet, mais aussi de mobiliser largement les étudiantes, étudiants à débattre et faire éventuellement émerger le consensus.

Le 18 janvier 2018, le comité de suivi a pris connaissance de la réactualisation des scénarios financiers à l'aide des données les plus à jour. La situation se présentait maintenant de la manière suivante :

| Réactualisation des scénarios financiers, réalisée en date du 18 janvier 2018 *   |  |   |
|---|--|---|
| Scénario 1  | Scénario 2   | Scénario 3  |
| <i>Rencontre d'Accueil et d'évaluation non tarifée</i><br><br>Maintien des 3 premières consultations psychologiques non tarifées<br><br>Tarification à partir de la 4 <sup>e</sup> consultation en psychologie<br><br><b>Tarif de 50\$ / séance</b><br><br><b>Cotisation étudiante complémentaire : 0,50\$ / crédit</b> | <i>Rencontre d'Accueil et d'évaluation non tarifée</i><br><br><br><br><br>Tarification dès la 1 <sup>re</sup> consultation en psychologie<br><br><b>Tarif de 40\$ / séance</b><br><br><b>Cotisation étudiante complémentaire : 0,40\$ / crédit</b> | <i>Rencontre d'Accueil et d'évaluation non tarifée</i><br><br><br><br><br>Tarification dès la 1 <sup>re</sup> consultation en psychologie<br><br><b>Tarif de 90\$ /séance</b><br><i>(une augmentation du tarif est à prévoir chaque année)</i><br><br><b>Aucune cotisation étudiante complémentaire</b> |
| * Les tarifs présentés seront sujets à des changements selon le moment de l'implantation.   |  |   |

Sur cette base, le comité de suivi a pris connaissance des hypothèses et des projections détaillées s'appliquant à chacun des scénarios sur un horizon de 5 à 7 ans. Cette mise à jour pouvant modifier les points de vue et les prises de position précédentes des associations, il a alors été demandé, par les membres étudiants du comité, de présenter en détail chaque scénario lors d'une rencontre de l'interfacultaire. À l'invitation des associations étudiantes, les scénarios financiers ont été présentés par la Direction des Services à la vie étudiante dans le cadre d'une rencontre s'étant tenue le 13 mars 2018.

Le comité de suivi s'est réuni le 23 mars 2018 afin d'analyser les suites à donner au projet. La réflexion au sujet d'une possible assemblée étudiante panuqamienne a été mise de côté en raison des problèmes de représentativité que cela aurait pu poser face aux positions prises au sein des instances des associations étudiantes dûment reconnues. Par ailleurs, il a été recommandé d'en référer à la rencontre de l'interfacultaire afin de connaître la position de chacune des associations étudiantes en fonction des nouveaux paramètres financiers connus depuis janvier 2018. Selon les membres du comité de suivi, il serait ainsi possible de dégager une position plus consensuelle.

Au cours du début du mois d'avril 2018, la Direction des SVE a été informée de l'état des positions des différentes associations étudiantes :

| <b>Position des différentes associations étudiantes de l'UQAM au sujet du projet de bonification de l'offre de services en soutien psychologique</b><br>En date du 11 avril 2018 |  |                    |
|--|--|--------------------|
| <b>Scénario 1</b>  | <b>Scénario 2</b>  | <b>Scénario 3</b>  |
| <b>AFESH</b> (S.1 et S.2 possibles)<br><b>AESS</b>   | <b>ADEESE</b><br><b>AéESG</b><br><b>AFELC</b><br><b>AFESH</b> (S.1 et S.2 possibles)                                     | Aucune association |
| <b>Représentativité des différentes positions<sup>1</sup></b>  |  |                    |
| Ces associations représentent <b>entre 9,1 et 22,0%</b> de la population étudiante de l'UQAM (incluant ou non l'AFESH).  | Ces associations représentent <b>entre 54,5 et 67,4%</b> de la population étudiante de l'UQAM (incluant ou non l'AFESH). |                    |
| <b>Positions à confirmer :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>AFÉA</b></li> <li>• <b>AFESPED</b></li> </ul>   |  |                    |

À la lumière des positions prises par les associations étudiantes et considérant la tendance qui s'en dégage, la Direction des Services à la vie étudiante recommande au CVE d'adopter la résolution suivante.

<sup>1</sup> Dans l'éventualité d'une décision du CVE de procéder à une augmentation de la cotisation pour les Services à la vie étudiante, il devrait y avoir l'accord d'au moins deux associations étudiantes représentant 50% + 1 des étudiantes, étudiants de l'UQAM afin de répondre à la règle budgétaire du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) sur l'encadrement des frais institutionnels obligatoires (FIO). À cet effet, rappelons que cette règle budgétaire prévoit certaines modalités encadrant l'entente qui pourrait survenir avec les étudiantes et étudiants en ce qui concerne la hausse des FIO au-delà des maxima permis. Selon l'article 3.3.2 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec - Année universitaire 2017-2018* (p.43), «lorsqu'un établissement convient par écrit, avec les représentants autorisés de ses étudiants, de modalités d'encadrement des FIO différentes de celles prescrites dans la règle budgétaire, les dispositions prévues dans l'entente s'appliquent. [...] Si plusieurs associations ou regroupements d'associations représentent des étudiants d'un même groupe distinct d'étudiants [...], une entente qui concerne les étudiants de plusieurs de ces associations ou de ces regroupements ne sera valide qu'après avoir été entérinée par une ou plusieurs de ces associations ou regroupements qui représentent plus de 50 % des étudiants du groupe distinct d'étudiants concerné.» (Source : [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents\\_soutien/Ens\\_Sup/Universite/Calculs\\_subventions/Regles\\_budgetaire\\_universites\\_2017-2018.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Universite/Calculs_subventions/Regles_budgetaire_universites_2017-2018.pdf))

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**

**COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE**

Projet de résolution

**Recommandation sur les suites à donner au projet de bonification de l'offre de services en soutien psychologique**

**RÉSOLUTION 2018-CVE-XXXXX**

ATTENDU les résolutions adoptées par le Comité de la vie étudiante, les 28 septembre 2012 et 25 octobre 2013, soutenant la poursuite des travaux qui visent la bonification de l'offre de services en soutien psychologique (2012-CVE-475 ; 2013-CVE-550) ;

ATTENDU la principale recommandation issue du Rapport 2013-2014 des travaux du Comité des usagers des Services à la vie étudiante à l'effet de poursuivre des travaux qui mèneraient au développement de services psychothérapeutiques tarifés semblables à ceux d'autres universités québécoises ;

ATTENDU les résolutions adoptées par le Comité de la vie étudiante, le 7 novembre 2014, recevant favorablement le Rapport 2013-2014 des travaux du Comité des usagers des Services à la vie étudiante et mandatant la direction des Services à la vie étudiante de donner suite aux recommandations qui en sont issues (2014-CVE-599 ; 2014-CVE-600) ;

ATTENDU les nombreuses résolutions adoptées par le Comité de la vie étudiante faisant état de l'avancement du projet de bonification de l'offre de services en soutien psychologique (2015-CVE-630 ; 2015-CVE-631 ; 2016-CVE-695 ; 2016-CVE-696 ; 2017-CVE-723 )

ATTENDU la mise à jour des 3 scénarios financiers présentée au comité de suivi le 18 janvier 2018 ; et présentée à l'ensemble des associations étudiantes rassemblées en;

ATTENDU la présentation, faite par la direction des Services à la vie étudiante, des scénarios financiers actualisés à l'interfacultaire le 13 mars 2018 ;

ATTENDU les positions prises par les associations facultaires et transmises à la Direction des Services à la vie étudiante, et considérant la tendance qui s'en dégage ;

ATTENDU le fait que les scénarios financiers, dans le contexte spécifique de ce projet, prévoient l'ajustement de la cotisation étudiante pour les Services à la vie étudiante ;

ATTENDU que le projet de bonification de l'offre de services en soutien psychologique trouve son issue au moment où la réévaluation du panier de services des SVE devient imminente ;

ATTENDU la recommandation de la direction des Services à la vie étudiante ;

ATTENDU les discussions tenues en séance ;

IL EST PROPOSÉ par ... , appuyé-e par ... , que le Comité de la vie étudiante :

CONFIRME sa volonté de poursuivre les démarches en vue d'une offre de services améliorée en soutien psychologique permettant, outre l'aide ponctuelle en soutien psychologique, la possibilité d'une démarche psychothérapeutique ;

ADOpte le principe du scénario 2 qui implique l'autofinancement du projet, tant par une tarification remboursable par les assurances que par une augmentation de cotisation ;

DEMANDE à la direction des Services à la vie étudiante d'intégrer à l'évaluation globale du panier de services des SVE le projet de bonification de l'offre de services en soutien psychologique sur la base du scénario 2.